

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 19 décembre 2019

Date de l'annonce publique : 09/12/2019

Date de la convocation des conseillers : 09/12/2019

Présents	JUNGEN, bourgmestre ; PESCH-DONDELINGER, échevine ; QUINTUS-SCHANEN, échevine ; BALLMANN, conseillère ; BERGER, conseiller ; BRIX, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; MICHELS, conseiller ; REDING, conseiller ; REITER, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; STRECKER, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.
Absent(s)	./.
Référence	CC.2019-12-19 - 1.2
Point de l'ordre du jour	1.2
Objet	Acte notarié - Acquisition par la Commune (parcelle sise à Kockelscheuer, route de Luxembourg).

Le conseil communal,

Vu l'acte du 28 novembre 2019 établi par Me Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à l'acquisition effectuée dans un but d'utilité publique, à savoir l'aménagement d'un trottoir le long du CR186 à Kockelscheuer :

- Acte n° 12452 avec M. SCHMITZ : acquisition d'une place voirie sise à Kockelscheuer, route de Luxembourg, inscrite au cadastre de la Commune de Roeser, section A de Bivange comme suit : numéro 859/2854, lieu-dit: "route de Luxembourg", place voirie, contenant 07 centiares ;

Vu l'article 4/650/221100/99001 du budget communal ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver l'acte n° 12452 du 28 novembre 2019, établi par Me Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à l'acquisition d'une place voirie effectuée dans un but d'utilité publique, à savoir l'aménagement d'un trottoir le long du CR186 à Kockelscheuer.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le vendredi 27 décembre 2019

Le bourgmestre,



Le secrétaire,

